

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL EN ZONE BLEUE

Résident Rive droite ou Résident Rive gauche

DEMANDEUR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Numéro d'appartement : Étage :

Téléphone fixe et portable :

Marque et modèle du véhicule :

Numéro d'immatriculation :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

(originaux à présenter à l'accueil ou à envoyer par mail à policemunicipale@lfsj.fr)

- Justificatif du domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, d'assurance habitation en cours de validité).
Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident.
- Certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule.
Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident.
- Attestation de l'employeur en cas de véhicule de fonction ou attestation du titulaire du certificat d'immatriculation en cas de prêt de véhicule.
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité (accessible sur votre espace client).
- Document d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

- Ne pas avoir de garage privé.
- Ne pas disposer d'une allée privative permettant de stationner son véhicule.
- Ne pas être locataire d'un emplacement de stationnement.

CONDITIONS D'USAGE

- La carte est délivrée gratuitement par le service de la Police Municipale, dans la limite de deux par foyer fiscal **pour les résidents**, quel que soit le nombre de voitures possédées.
- La carte est délivrée pour trois ans. Son renouvellement est à l'initiative de l'utilisateur et la demande doit toujours être accompagnée des pièces justificatives nécessaires.
- La carte doit être apposée sur le côté droit du pare-brise de façon à être visible de l'extérieur pour permettre le contrôle par les agents de la police municipale.
- La carte permet à son bénéficiaire d'accéder aux dispositions relatives au stationnement résidentiel :
 - ♦ dans la zone bleue (rive droite ou rive gauche) du lieu du domicile à durée 3h00, sans pour autant garantir un emplacement.
 - ♦ **3 jours en un même point de la voie publique en cas d'affichage d'un arrêté municipal pour travaux, manifestations diverses, ..., et dans la limite des 7 jours au-delà desquels les dispositions sur le stationnement abusif s'appliquent (contravention et mise en fourrière).**

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, avoir pris connaissance des conditions du stationnement résidentiel en zone bleue et s'engage à restituer la carte « résident » qui lui aura été délivrée au service de Police Municipale en cas de déménagement hors de la zone concernée ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date :

Signature

Merci de retourner ce formulaire complété et signé, accompagné de l'ensemble de pièces justificatives par courrier à : Mairie de La Ferté-sous-Jouarre, place de l'Hôtel de Ville CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex ou par courriel à policemunicipale@lfsj.fr

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales, en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du code pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanction encourue : deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende).

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie de La Ferté-sous-Jouarre, Place de l'Hôtel de Ville - CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex pour la gestion du stationnement sur le territoire de la commune. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5, rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie, encadrée par les dispositions légales suivantes : Article L2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de La Ferté-sous-Jouarre et ne sont transmises à aucun tiers. Les données sont conservées pendant trois ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter service-courrier@lfsj.fr / Commune de La Ferté-sous-Jouarre - Place de l'Hôtel de Ville - CS 10939 - 77263 La Ferté-sous-Jouarre cedex. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site nil.fr pour plus d'informations sur vos droits.